
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Troisième séance – Mercredi 6 juin 2012, à 17 h

Présidence de M. Jean-Charles Rielle, président

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Alexis Barbey, M^{me} Marie Barbey, MM. Thomas Bläsi, Jean-François Caruso et Claude Jeanneret.*

Assistent à la séance: *M. Rémy Pagani, maire, M^{me} Sandrine Salerno, vice-présidente, M^{me} Esther Alder, MM. Sami Kanaan et Pierre Maudet, conseillers administratifs.*

CONVOCATION

Par lettre du 25 mai 2012, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 5 juin et mercredi 6 juin 2012, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

3. Pétitions.

Le président. Nous avons reçu la pétition P-291, «Pour sauver le cinéma Cinélux à la Jonction», qui est renvoyée à la commission des pétitions.

4. Questions orales.

Le président. Mesdames et Messieurs, après les questions orales, nous traiterons les cinq objets dont vous avez accepté l'urgence, en espérant pouvoir traiter d'autres objets en deuxième partie de soirée.

Comme nous sommes au début de l'année législative, je vous rappelle le cadre dans lequel ces questions orales se déroulent. L'exposé de la question est limité à une minute, avec une seule question pour chaque membre du Conseil municipal; l'exposé de la réponse est limité à deux minutes. Comme le temps consacré aux questions orales est de trente minutes, trente questions au maximum peuvent être posées. Nous serons assez stricts par rapport au temps mis pour poser ces questions.

M. Daniel Sormanni (MCG). Ma question s'adresse à notre nouveau maire. Le poste de directeur du Service du génie civil était vacant et, apparemment, l'oiseau rare a été trouvé. J'ai entendu dire qu'il s'agissait d'un frontalière. J'aimerais bien avoir des explications du maire concernant cette nomination.

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, sachez que nous avons, depuis maintenant une année et demie, essayé de trouver la perle rare capable de reprendre le Service du génie civil. Je vous le rappelle, il s'agit de 95 à 100 employés qui œuvrent tous les jours, dès 5 h du matin jusqu'à tard la nuit pour certaines personnes, pour faire en sorte que nos rues, nos trottoirs, nos places – j'en passe et des meilleures – soient convenablement entretenus.

Nous avons engagé il y a une année une première personne résidente. Malheureusement, elle n'a pas relevé le défi et nous avons dû nous en séparer assez rapidement. Nous avons relancé la procédure et nous avons eu heureusement un peu plus de chance que la première fois, où il y avait eu cinq ou six candidats retenus au premier tour. Là, nous avons obtenu une dizaine de candidatures pour ce poste à responsabilités extrêmement spécifiques, comme vous l'imaginez bien, puisqu'il faut avoir des compétences assez élevées pour diriger notamment des ingénieurs.

Il s'est trouvé que deux personnes au final ont été retenues. Nous avons décidé de faire un *assessment* de ces deux personnes et il n'y avait pas photo: la personne à compétences certaines venant d'outre-frontière a été choisie par rapport à l'autre candidat.

Je tiens à votre disposition l'ensemble de la procédure, puisqu'un rapport a été fait. Nous n'avons pas trouvé sur Suisse de candidat apte à relever ce défi, malheureusement. Comme vous le savez, nous avons déjà de la difficulté à recruter des ingénieurs et nous avons plus de difficultés encore à trouver des gens compétents pour prendre la responsabilité de grosses entreprises de service public comme l'est le Service du génie civil. Je le déplore comme vous.

M^{me} Anne Moratti (Ve). Ma question concerne la consultation du Conseil fédéral à propos de l'accès à l'apprentissage pour les jeunes sans statut légal. Le Conseil fédéral a mis en consultation l'avant-projet jusqu'au 8 juin et je voulais savoir si le Conseil administratif avait pris part à cette consultation.

M^{me} Sandrine Salerno, conseillère administrative. Bien évidemment, le Conseil administratif a pris position lors de cette consultation. Nous communiquerons la semaine prochaine, peut-être même en fin de semaine, la position du Conseil administratif, laquelle sera, cela ne vous étonnera pas, dans la droite ligne des déclarations et de la politique d'ouverture que nous avons toujours eue en Ville de Genève, et dont nous pouvons être fiers.

M^{me} Maria Pérez (EàG). Ma question s'adresse au conseiller administratif en charge de la culture à Genève et concerne le Théâtre Pitoëff. Actuelle-

ment, le théâtre a des locataires un certain nombre de jours par an, en vertu d'une convention qui lie le département de M. Kanaan au département de la magistrate M^{me} Salerno, convention qui arrivera à échéance en juin 2013. Il faut souligner ici le travail remarquable fait par la compagnie Le Théâtre en cavale pour rendre ce lieu visible. On compte actuellement plusieurs centaines d'abonnés et le théâtre a accueilli l'année dernière 10 000 spectateurs. En outre, il a créé 60 emplois, ce qui n'est pas négligeable dans la crise que traverse le théâtre.

Ma question est la suivante: Monsieur le conseiller administratif, allez-vous respecter la motion M-810 qui avait été votée à une large majorité par ce Conseil municipal et qui demandait que le théâtre soit confié à une association, et allez-vous remettre le théâtre au concours pour le mois de juin 2013?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je réponds volontiers à M^{me} Pérez. La salle Pitoëff, comme vous le savez, a un statut particulier, puisqu'elle doit coexister avec la salle communale de Plainpalais. Heureusement, un accord a été trouvé, avant mon arrivée, avec le département de M^{me} Salerno sur la cogestion du site, puisque le Théâtre Pitoëff doit pouvoir fonctionner les soirs où la salle communale n'est pas occupée.

Le travail du Théâtre en cavale est un excellent travail et il n'est pas remis en cause. Il a fait vivre le lieu, mais il doit y avoir un tournus dans les compagnies. Nous avons largement prévenu la compagnie du Théâtre en cavale. La compagnie elle-même continuera à être soutenue, mais pas forcément à Pitoëff. En effet, nous menons actuellement une réflexion sur l'avenir de Pitoëff, pour savoir sous quelle forme nous attribuerons cette salle, en lien aussi avec l'avenir du Casino Théâtre. Ce sont deux salles voisines, comme vous le savez. Le Casino Théâtre est très occupé par la Revue. Nous sommes en train d'évaluer les capacités et les calendriers des deux salles, qui seront évidemment attribuées au théâtre, mais leur organisation exacte fait l'objet d'une réflexion. Ensuite, nous vous répondrons par rapport à la motion. Je vous invite d'ailleurs à exprimer vos demandes et vos points de vue dans le cadre des Rencontres théâtrales et sur le site qui leur est dédié.

Le président. La liste des personnes inscrites pour le tour des questions orales est close. La parole est à M. Adrien Genecand.

M. Adrien Genecand (LR). Ma question s'adresse à M^{me} Alder et concerne une des subventions de la Ville de Genève, à savoir celle à l'Association de lutte contre les injustices sociales et la précarité (ALCIP), subvention que nous avons votée lors du débat budgétaire, dans la nuit du lundi 12 décembre 2011.

Or, à la lecture du journal de cette association, je me rends compte qu'elle a quand même une grande activité politique. Il y a déjà eu un précédent avec une fonctionnaire de votre département qui s'est permis de faire suivre une invitation politique. Je voudrais donc savoir si vous permettez dorénavant aux associations subventionnées de faire de la politique.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Monsieur Genecand, la subvention à l'ALCIP a en effet recueilli une majorité dans votre Conseil lors de l'examen du budget 2012. Ensuite, il est vrai que les associations sont autonomes quant à la gestion de leur quotidien. Mais je prends note de vos remarques et j'examinerai le document en question.

M^{me} Martine Sumi (S). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan, en charge de la culture. Nous avons le privilège, à Genève, d'avoir des bibliothèques municipales exceptionnelles et de très grande qualité. Toutefois, nous ne sommes pas tous égaux devant les heures d'ouverture suivant le quartier où nous habitons. La Bibliothèque de la Cité offre des horaires absolument extraordinaires, en particulier pour l'accès à la salle de lecture. Mais, dans tous les autres quartiers, les bibliothèques ne sont ouvertes qu'un jour par semaine pendant la pause de midi.

J'ai été interpellée notamment par des habitants des Eaux-Vives et des Minorités, où il y a des écoles de formation professionnelle alentour. Ces habitants regrettent qu'on ne puisse accéder à la salle de lecture ni aux livres durant la pause de midi. Sachant que les horaires des bibliothèques datent de plusieurs années, pensez-vous qu'une réflexion pourrait être engagée sur les heures d'ouverture?

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je remercie M^{me} Sumi de sa question. Effectivement, nos bibliothèques sont de véritables fleurons indispensables. Il est vrai que la Bibliothèque de la Cité a un régime particulier, puisque c'est la plus grande. Je reconnais avec vous qu'ailleurs les horaires sont insuffisants, notamment durant les pauses de midi, mais nous sommes à bout touchant pour nommer une nouvelle direction des Bibliothèques municipales. Un de ses mandats sera de réfléchir aux horaires, étant entendu que si l'on travaille avec des moyens égaux, cela voudra dire opérer des réductions ailleurs. Mais nous savons qu'à midi les gens ont souvent le temps de passer à la bibliothèque et nous essaierons donc d'aller dans ce sens.

M^{me} Danièle Magnin (MCG). Ma question s'adresse à M. Pierre Maudet. Monsieur Maudet, j'ai été interpellée sur la question du bruit lors de l'assemblée

générale de l'Association des intérêts de Champel. J'ai également pris note du fait que nous étions saisis, à la commission des pétitions, de nombreuses pétitions lancées par des personnes qui souffrent du bruit. Ma question est donc la suivante: sachant que lors des différentes manifestations de rue la musique ne doit pas dépasser minuit, allez-vous prendre des mesures – et comment – pour que la musique s'arrête réellement à minuit et que les citoyens qui ne font pas la fête puissent dormir?

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. S'agissant des manifestations qui se déroulent sur le domaine public, comme vous le savez sans doute, Madame, toute une série d'autorisations doivent être obtenues auprès de la Ville et de l'Etat. C'est essentiellement, mais pas seulement, l'Etat qui délivre les autorisations, s'agissant du contenu de la manifestation et notamment des limites imposées en termes de bruit.

Ces limites sont variables en fonction de la manifestation et des demandes. Certaines manifestations vont au-delà de minuit, auquel cas les vérifications relèvent de la police cantonale. Certaines s'arrêtent parfois à 22 h, d'autres à minuit et d'autres encore voient décliner le nombre de décibels autorisés à des heures différentes. Il y a une limite à 93 dB qui ne va pas au-delà de minuit. Des manifestations particulières, notamment le vendredi ou le samedi, peuvent obtenir une prolongation jusqu'à 2 h du matin.

Il en va de même d'ailleurs pour les terrasses des bistrots, qui, en général, sont autorisées jusqu'à minuit, mais qui peuvent jouir d'une dérogation jusqu'à 2 h du matin, accordée assez généreusement par l'Etat ces dernières années.

Sans savoir exactement de quelle manifestation il s'agit, il m'est difficile de vous répondre. Mais si les habitants ont des craintes par anticipation pour certaines manifestations, il faut qu'ils s'en inquiètent auprès de la police municipale, qui peut spécifiquement veiller au respect de l'autorisation. Nous pouvons aussi prolonger les horaires de la police municipale en cas de suspicion de débordements ou de réédition de manifestations qui iraient au-delà des normes imposées.

Je suggère à l'association concernée de prendre contact avec la police municipale et de nous citer les cas passés ou à venir qui auraient posé problème. Nous veillerons au respect des limites lorsque nous émettrons l'autorisation, mais aussi par la suite, lorsqu'il s'agira de contrôler sur le terrain.

M. Denis Menoud (MCG). Ma question s'adresse à M. Maudet. J'ai appris par la presse que les mémés qui donnent de la nourriture aux pigeons seront dorénavant amendables à hauteur de 180 francs, je crois. Je me demande d'où est

venue une idée aussi saugrenue... Vous me direz que c'est toujours plus facile de s'en prendre à une personne âgée plutôt qu'à tous les dealers qui laissent traîner leurs canettes et autres détritres sur la voie publique!

J'aimerais savoir pourquoi vous préférez amender ces personnes plutôt que de faire de la prévention. Je trouve cela un peu bizarre. Evidemment, on s'en prend toujours aux plus faibles, une nouvelle fois! Pourquoi privilégiez-vous la répression sur ces personnes au lieu de la prévention?

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Je ne sais pas à quel article de presse vous faites référence, Monsieur le conseiller municipal, mais la communication faite par la Ville – je vous transmettrai volontiers les communiqués de presse y relatifs – m'amène à rectifier un certain nombre de points contenus dans votre question.

D'abord, ce n'est pas une nouveauté: il est aujourd'hui déjà interdit de nourrir les pigeons. Il n'y a pas de nouveauté réglementaire et nous n'inventons pas non plus une législation municipale. C'est quelque chose qui existe au niveau cantonal et c'est un comportement qui peut être sanctionné; il est considéré comme une infraction aux termes des règlements sur la salubrité.

L'amende de base, dont le montant n'est pas fixé par nous, est de 200 francs, et non de 180 francs. Dans ce cas comme dans d'autres en matière de salubrité, nous pratiquons toujours par avertissements. Nous répondons de ce point de vue à votre souci légitime de voir les personnes d'abord prévenues. Vous avez évoqué les personnes âgées et nous sommes bien conscients qu'elles ont des habitudes et que parfois elles sont confrontées à la solitude et à des situations particulières.

Les agents font bien évidemment preuve de discernement. Vous pouvez le voir dans les statistiques annuelles qui recensent les infractions réellement sanctionnées. Je crois qu'on n'est guère allé au-delà d'une dizaine d'amendes réelles en 2011. Les agents rappellent à leurs devoirs les personnes, leur indiquant pourquoi il est important de ne pas nourrir directement les pigeons. Nous avons essayé de contrôler cette population de pigeons et de faire en sorte que le Service des espaces verts soit le seul organisme qui dispense les graines contraceptives, qui sont celles que nous voulons voir distribuées par nos services sur le domaine public.

Je vous rassure donc sur l'aspect préventif. J'espère vous rassurer aussi sur le fait que les agents de police municipale ne concentrent pas l'essentiel de leurs efforts sur cette problématique et que nous ne faisons pas une course acharnée à celles et ceux qui nourrissent les pigeons. Nous essayons bel et bien de les avertir et en cas de récidives multiples – mais ces cas sont rares – oui, il arrive que nous sanctionnions, parce qu'il en va de la crédibilité des forces de police.

M. Luc Broch (S). Ma question s'adresse à M. le maire, Rémy Pagani. J'aimerais savoir, outre les crédits votés par le Conseil municipal pour le revêtement phonoabsorbant, s'il y a une volonté d'en poser ailleurs qu'aux endroits annoncés. En effet, il me semble voir fleurir des revêtements phonoabsorbants à d'autres endroits. J'aimerais savoir si c'est une volonté avérée ou si mes yeux me jouent des tours...

M. Rémy Pagani, maire. Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, vous avez voté toute une série de propositions que je vous ai soumises, avec des crédits spécifiques non seulement pour mettre du phonoabsorbant, mais aussi pour rectifier les routes. Ces crédits nous permettront de changer le revêtement pour améliorer la circulation des automobilistes, des cyclistes, voire des piétons qui traversent ces routes. De plus, pour 2012, vous avez voté un budget incluant les 2 millions de francs qui nous permettent d'entretenir les routes. Je vous invite à lire le *Genève Home Informations* d'aujourd'hui, où figure la liste des rues qui feront l'objet de notre attention ces deux prochaines années en ce qui concerne le phonoabsorbant.

Cela dit, lorsque des accidents surviennent sur des tronçons de rues, par exemple des tuyaux qui explosent, nous en profitons pour y mettre du phonoabsorbant première génération ou deuxième génération. Je dois dire que je ne me préoccupe pas de ces quelques mètres de revêtement qui sont changés au fur et à mesure des opportunités. Voilà, Monsieur le conseiller municipal.

M. Pascal Spuhler (MCG). Ma question s'adresse à M. Sami Kanaan, conseiller administratif en charge de la culture. Elle concerne la fête du tricentenaire de Jean-Jacques Rousseau organisée le 28 juin, avec entre autres un spectacle et un dîner à partir de 19 h, sauf erreur. Je pense que le Conseil municipal a déjà reçu les invitations. Ma question vise à savoir, Monsieur le conseiller administratif, si vous avez également invité les membres du Grand Conseil et du Conseil d'Etat, parce que, visiblement, le Grand Conseil n'est pas au courant de cette manifestation.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Monsieur le conseiller municipal, nous avons invité le Conseil d'Etat, puisqu'il est complètement associé à la manifestation, et dans le cortège officiel il y aura en tout cas M. Beer, son vice-président. Le Conseil d'Etat est invité à toutes les manifestations de la journée et, à ma connaissance, le Grand Conseil l'est aussi. Je vérifierai pour voir s'il y a peut-être eu un problème de relais.

Il se trouve qu'il y a une session du Grand Conseil ce soir-là et que vous aurez malheureusement un choix cornélien à faire pour la partie spectacle... Pour le cortège de l'après-midi, les députés sont évidemment les bienvenus et je m'en assurerai.

M^{me} Natacha Buffet (LR). Ma question s'adresse à M. Pagani. Pour avoir lu récemment que vous aviez l'intention de faire le tour des multinationales afin de les pousser à faire des efforts en matière de logement, et pour être passée récemment à côté de l'ancien site Artamis, devenu le Carré vert, j'aurais souhaité avoir plus de détails sur le lancement des travaux. D'après ce qu'on peut lire sur internet, le début des travaux est prévu dans quelques mois.

M. Rémy Pagani, maire. Je tiens à vous remercier de votre question, Madame, car cela fait cinq mois maintenant que l'assainissement d'Artamis est terminé et que je m'échine, quasiment tous les jours, à faire en sorte que les travaux commencent.

De manière tout à fait stupide, le Moulin à Danses (MAD), qui a des intérêts légitimes, a cru bon de faire recours contre la démolition des deux bâtiments, du côté du boulevard de Saint-Georges comme du côté de la rue du Stand. Nous ne pouvons même pas faire l'expertise amiante qui, de toute évidence, doit être faite. Nous avons déjà pris cinq mois de retard pour les 300 logements en jeu.

J'insiste, y compris auprès de mes collègues, parce que nous sommes dans une situation incroyablement compliquée. Nous avons fait plusieurs propositions de relogement au MAD. D'abord à la rue du Cendrier, où le loyer que nous aurions dû payer était extrêmement élevé, de l'ordre de 15 000 francs par mois; puis à la rue du Diorama, mais là aussi l'immeuble était relativement étriqué.

Maintenant, nous sommes à bout touchant pour faire en sorte que le MAD déménage à la zone industrielle des Charmilles. Comme vous le savez, le Canton a permis l'implantation de certaines activités ludiques à l'intérieur des zones industrielles. Ce lieu serait provisoire, puisque le MAD devrait déménager dans deux ans environ dans les locaux que nous mettrons à sa disposition à la Bâtie.

Malheureusement, cela bloque à toutes les entourures. J'espère vraiment parvenir à mes fins pour la fin du mois. Je vous rappelle que le MAD s'est engagé à déménager et à retirer l'ensemble de ses recours – il y en a d'autres encore. Un jugement du Tribunal des baux et loyers lui garantit de pouvoir rester en tout cas une année de plus. Si cela continue, on va encore en prendre pour six mois ou une année, avant de pouvoir planter un clou sur ces terrains. Je le déplore comme

vous, je m'acharne et m'évertue tous les jours à faire avancer ce dossier. Si vous pouviez me donner un coup de main, cela m'arrangerait!

M^{me} Sandra Golay (DC). Ma question s'adresse à M^{me} Esther Alder, présidente du département de la cohésion sociale et de la solidarité. Je suis présidente de la paroisse Sainte-Clotilde, où nous accueillons environ 180 personnes âgées. Celles-ci m'ont fait part de leurs craintes au sujet de la salle à manger située au 7, rue Michel-Simon, qui est animée par l'association 3^e Optimiste et par une dame qui partira à la fin du mois de novembre. Le concept «Autour d'une table» qui consiste à aller au restaurant, accompagné d'un bénévole ou d'un membre des Unités d'action communautaire (UAC), et à confectionner un repas familial en retrouvant toujours la même personne de référence, est très apprécié des personnes âgées. Or, cette dame partira à la fin novembre et il semble que le poste sera alors supprimé. Je voulais donc exprimer mon inquiétude à ce sujet.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Madame, j'ai eu le plaisir de manger tout récemment à la salle à manger animée par 3^e Optimiste. Les personnes présentes et toute l'équipe m'ont effectivement fait part de ce souci que vous relayez, et je vous en remercie. D'ores et déjà, au niveau du département, nous sommes en train d'examiner les solutions pour ne pas mettre en péril tout ce qui se fait à travers ces activités. Soyez rassurée, j'ai un regard attentif et cette association a tout notre soutien.

M^{me} Marie Gobits (S). Ma question s'adresse à M^{me} Alder ou à M. Pagani. Je voudrais savoir quand la place de jeux de la plaine de Plainpalais sera mise à la disposition du public et ce qui sera prévu sur cette place.

M. Rémy Pagani, maire. Vous faites allusion, Madame, aux nombreuses places de jeux de la plaine de Plainpalais. Comme vous avez pu le voir, nous sommes en train de construire un bowl sur l'espace dédié aux ados et aux adultes qui font du skate. Cette installation prend bonne forme.

Juste à côté, nous avons aménagé un autre espace dédié aux petits enfants de 2 à 6 ans, avec deux bacs à sable, des dunes et des jeux assez extraordinaires. Des maquettes de cet aménagement nous ont été présentées, à M^{me} Esther Alder et à moi-même; elles sont l'œuvre de l'artiste genevoise Carmen Perrin. Nous avons aussi pu bénéficier de l'apport d'un artiste zurichois, qui a mis ses talents au service des enfants âgés de 6 à 12 ans, en imaginant une sorte d'accrobranche. Je vous laisserai découvrir le tout, qui devrait être finalisé le 1^{er} août.

Je vous invite d'ailleurs, vous toutes et tous qui serez à Genève, à fêter avec nous le 1^{er} Août. Nous ferons venir douze reines du Valais, qui combattront sur la plaine de Plainpalais pour l'inauguration de cet espace public et des trois espaces de jeux.

M. Christo Ivanov (UDC). Ma question s'adresse à M. le maire Rémy Pagani. Entre la rue Rodo et la rue Dancet, une piste cyclable borde l'école Hugo-Senger et, à droite, il y a un garage. Entre les deux, une bordure part en morceaux et de gros gravillons sont projetés sur les cyclistes, les piétons et les voitures. Serait-il possible que vos services fassent un saut là-bas pour trouver une solution? Je vous en remercie.

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur le conseiller municipal, je prends note de votre demande. Il sera remédié à cette situation par le Service du génie civil le plus rapidement possible.

M. Simon Brandt (LR). Ma question s'adresse à M. Kanaan et elle concerne la salle commune du Clos Voltaire, dans la mesure où son administration et son intendance sont rattachées à l'Institut et Musée Voltaire. Une récente visite sur place m'a amené à apprendre que l'utilisation de cette salle est soumise à une condition que je trouve particulière, à savoir que la location de la salle est gratuite, en échange d'une contre-prestation consistant à consacrer une ou deux heures pour une activité de quartier.

Si on peut trouver louable une telle mesure, il faut rappeler que certaines associations de quartier tiennent également des assemblées dans cette salle et organisent des activités, participant par là même à la vie du quartier. Ne serait-il donc pas plus adéquat, dans certaines situations, de demander une petite participation financière en échange de la location? Cette participation financière pourrait – idée que je lance en passant – être utilisée au final pour l'entretien de la salle, dont l'état laisse par moments à désirer.

M. Sami Kanaan, conseiller administratif. Je remercie M. Brandt de sa question, parce qu'elle attire l'attention sur un projet que je trouve intéressant et qui fait l'objet d'un partenariat étroit entre le département de M^{me} Alder et le mien. L'Institut et Musée Voltaire assure en effet l'intendance de la salle, comme vous dites, c'est-à-dire les réservations et le suivi. Le modèle s'inspire de ce qui se fait à l'espace de quartier du 99, rue de Lyon, où les associations, les familles, les groupes amènent une contre-prestation au lieu de payer une location.

Cette contre-prestation est très flexible et ce système crée de nouveaux liens entre associations. Par exemple, une association peut contribuer à préparer le repas pour une autre, une personne peut assurer la conciergerie. M^{me} Alder apportera des précisions, mais je peux déjà vous rassurer: le bilan est très positif et on ne force personne. Tout se fait par le dialogue et il y a toujours moyen de trouver une contre-prestation qui convienne. On a toujours trouvé des solutions jusqu'à présent et cela crée du lien plutôt que des problèmes.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. En effet, M. Kanaan a parfaitement raison. Il s'agit, à travers ces espaces de quartier comme celui du Clos Voltaire, de sortir d'une relation pécuniaire lors de l'utilisation des locaux. Nous souhaitons favoriser le lien et faire plutôt du troc grâce à une mise à disposition de compétences. Il s'agit d'utiliser l'endroit et de fournir une contre-prestation contribuant au bien-être collectif. Cette idée développée par mon prédécesseur est formidable et j'aimerais continuer dans ce sens.

M. Alain de Kalbermatten (DC). Ma question s'adresse à M. le maire Rémy Pagani et concerne la plaine de Plainpalais. On sait que le chantier a du retard. Or, généralement, quand il y a un retard, il y a aussi un surcoût. Ma question est simple: y aura-t-il un surcoût concernant la réfection de la plaine et notamment le bowl où, visiblement, le retard est relativement important? J'aimerais vous entendre sur ce sujet, Monsieur le maire.

M. Rémy Pagani, maire. A ma connaissance, il n'y a pas de retard, si ce n'est pour le bowl. On aurait dû disposer de deux équipes formées pour la construction très délicate de cette structure et il y aura en effet un léger retard en ce qui concerne la partie réservée aux skateurs moins expérimentés.

Au sujet du dépassement, nous avons pris le risque de lancer les travaux bien que le retour des offres ne corresponde pas à la proposition qui vous avait été adressée. Toutefois, je peux vous donner une bonne nouvelle: nous avons déjà trouvé quelqu'un qui finance une partie de la différence et nous ne désespérons pas, au vu de la qualité de ce bowl et de l'engouement pour cette installation, de parvenir à combler le dépassement avant le bouclage de cette proposition.

M. Jean-Philippe Haas (MCG). Ma question s'adresse à M. Pierre Maudet. J'ai été interpellé par plusieurs établissements publics au sujet des terrasses qui leur ont été refusées cette année, contrairement aux années précédentes. J'ai ici le

dossier d'un établissement bien précis, incluant la demande et le refus, l'argument étant une modification du règlement sur l'utilisation du domaine public. Je trouve cela très bizarre... Depuis dix ans, ce règlement, que j'ai ici, n'a pas changé. Le règlement sur les terrasses d'établissements publics n'a absolument pas connu de modifications. Pourtant, du jour au lendemain, on supprime des terrasses.

En l'occurrence, il s'agit d'une dizaine d'établissements, dont quatre ont eu une terrasse pendant de nombreuses années. Cette année, elles leur ont été refusées d'une façon visiblement inéquitable. J'ai discuté avec un de vos fonctionnaires: il m'a dit que malheureusement la décision avait été prise par vous-même. Je ne comprends pas ces refus, d'autant plus que les motifs ne sont absolument pas en conformité avec le règlement d'utilisation du domaine public.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. La Ville de Genève octroie chaque année environ 900 autorisations d'exploiter une terrasse, que ce soit une terrasse à l'année ou une terrasse saisonnière. Monsieur le conseiller municipal, il faudra me dire quels sont les cas précis. En général, je ne décide pas moi-même des autorisations; je suis l'instance de recours et je n'ai pas reçu jusqu'à présent de recours contre une décision prise par mes services. Je serai donc heureux de prendre connaissance des cas que vous citez et, le cas échéant, de statuer... (*M. Haas montre une lettre.*) Oui, vous exhibez une lettre, mais ce n'est pas moi qui l'ai signée, n'est-ce pas?

M. Jean-Philippe Haas. C'est le chef d'unité!

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Ah, voilà! Cela dit, le refus est exceptionnel, parce que la terrasse représente une manne financière importante pour un établissement. Il faut donc que le refus soit bien argumenté et fondé. On peut refuser une terrasse – là, cela s'impose de soi-même – en raison de travaux, ou sur ordre du Canton – pour des questions de places de stationnement – ou encore en raison d'éventuels débordements mal gérés par les cafetiers-restaurateurs. Ce dernier cas est extrêmement rare, mais cela se développera peut-être puisque, sur les quelque 900 terrasses que j'évoquais tout à l'heure, une trentaine d'établissements sont soumis à une surveillance extrêmement attentive. On intervient en amont, on avertit et si on se rend compte à répétitions que les cafetiers-restaurateurs laissent le bruit se développer ou que les terrasses génèrent des nuisances insupportables pour la population, on avertit, puis on sanctionne et, enfin, on peut aller jusqu'au retrait de l'autorisation. C'est nouveau, mais cela ne doit pas concerner les cas que vous citez, puisqu'on est plutôt dans le processus d'avertissement cette année.

Je me réjouis donc que vous me donniez connaissance des cas précis et je les étudierai avec intérêt. Comme vous l'avez reconnu, ce n'est pas moi qui signe les courriers, j'agis comme instance de recours. Tout cafetier-restaurateur mécontent peut s'adresser à l'autorité politique et son dossier a la garantie d'être traité rapidement et en toute équité.

M. Mathias Buschbeck (Ve). Ma question s'adresse à M. Maudet et concerne les chiens. Je l'ai déjà interpellé sur l'application de la loi sur les chiens et, maintenant qu'il a pris l'entière possession du domaine public à la faveur du dernier remaniement des départements, je voudrais l'interroger plus précisément sur le parc des Franchises. A l'époque, j'avais demandé à M. Tornare de fermer l'enclos des chiens du parc des Franchises. Il m'avait répondu qu'il le ferait, mais après être allé sur place j'ai vu qu'on avait simplement posé des barrières en bois qui ne servent strictement à rien, puisque les chiens peuvent sortir de l'enclos. Serait-il donc possible de fermer l'enclos à chiens du parc des Franchises avec des grillages?

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Je n'ai pas connaissance de ce dossier que m'aurait laissé mon prédécesseur, mais il est exact que de manière générale – je pense au parc Bertrand – nous installons des grillages autour des enclos à chiens, des barrières hermétiques qui ne sont pas censées laisser passer les animaux. Si j'ai bien compris, il y aurait des barrières en bois au parc des Franchises. Je vais me renseigner et, le cas échéant, on adaptera le dispositif. Le principe de base, je le répète, est de laisser les chiens pénétrer dans l'espace, mais en tout cas pas de leur laisser une liberté totale, étant entendu que les propriétaires doivent se conformer aux règlements et veiller à ce que les chiens restent dans ces enclos.

M. Pascal Holenweg (S). Ma question s'adresse vraisemblablement à M. le conseiller administratif Maudet, puisqu'il représente la Ville au conseil d'administration de Naxoo-022 Télégenève SA. Lors de notre dernière séance, nous avons renvoyé à la commission des finances la proposition PR-963 en vue d'autoriser le Conseil administratif à vendre les actions que la Ville détient dans la société Naxoo-Télégenève SA. La commission des finances étudie actuellement cette proposition, qui reviendra en séance plénière pour que nous nous prononcions au final à son sujet.

L'un des éléments déterminants de notre détermination sera notre connaissance, bonne ou mauvaise, de la situation de la Ville en tant qu'actionnaire majo-

ritaire de Naxoo–Télégenève, et l'un des éléments déterminants de cette connaissance est la connaissance de la convention d'actionnaires passée en 2006 entre la Ville de Genève et la société UPC Cablecom, en tant qu'actionnaire minoritaire, puisqu'il apparaît que cette convention accorde à cet actionnaire des droits particuliers dans toute prise de décision engageant l'avenir de la société, y compris dans son actionnariat.

J'ai demandé à la direction de la société Naxoo–Télégenève de me communiquer, en tant que conseiller municipal, le texte de cette convention d'actionnariat et il m'a été répondu que je devais m'adresser au Conseil administratif. Ma question est donc la suivante: le Conseil administratif peut-il s'engager à transmettre à l'ensemble du Conseil municipal le texte intégral de la convention d'actionnariat de Naxoo–022 Télégenève SA et de la Ville de Genève passée en 2006, et cela avant que nous nous prononcions en séance plénière sur la proposition PR-963?

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. La réponse de la direction générale de Naxoo–Télégenève était correcte: celle-ci n'est pas habilitée à vous transmettre la convention. Il est exact que vous devez vous adresser au représentant de l'actionnaire majoritaire, à savoir la Ville et, pour elle, à sa personnalité juridique, c'est-à-dire le Conseil administratif.

Ces cas-là sont soumis à la loi sur l'information au public et l'accès aux documents (LIPAD). Il s'agit quand même d'une convention assez particulière parce que signée sous seing privé, qui engage l'actionnaire minoritaire également et qui est notamment frappée de clauses de confidentialité.

Je pense que le Conseil administratif vous rejoindra sur le fait que la connaissance du contenu de cette convention est essentielle à la détermination de ce Conseil quant à la vente des actions. Sous réserve de l'accord de mes collègues – j'imagine que, par votre question, nous sommes saisis d'une demande et nous en débattons mercredi prochain – le document en question sera donc transmis, non pas à l'ensemble du Conseil municipal, mais à la commission des finances, où chaque groupe est représenté. La commission pourra en prendre connaissance, poser des questions, mais elle sera avertie par le Conseil administratif que ce document est appelé à rester confidentiel. La confidentialité est certes relative quand on s'adresse à des cercles assez larges, mais je pars de l'idée que ce document transmis à la commission des finances ne devrait pas en sortir, ni figurer en annexe au rapport.

Donc, voilà ma réponse synthétique: oui, a priori, nous transmettrons la convention à la commission des finances, sous réserve de la discussion que nous aurons au Conseil administratif mercredi prochain.

M. Jean-Charles Lathion (DC). Ma question s'adresse à M. Pagani. Elle concerne la fontaine qui était sur l'esplanade de Saint-Antoine, avec les portraits de Gaspard Vallette et de Philippe Monnier. Je voudrais savoir ce qu'elle deviendra et si on la réinstallera au même endroit. Cette fontaine a fait l'objet d'une souscription des élèves du Collège Calvin. Où est-elle? Que deviendra-t-elle? Retrouvera-t-elle sa place?

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur le conseiller municipal, votre Conseil a été nanti d'une proposition qui nous a permis d'ouvrir le chantier à un certain nombre de conditions. En fait, selon cette proposition et d'après mon souvenir, la fontaine doit être réinstallée dans ce lieu. Il me semble avoir vu cette fontaine sur les plans, mais je vérifierai et vous tiendrai au courant le cas échéant.

M. Daniel-Dany Pastore (MCG). J'ai reçu une lettre d'appel au secours: les mamans de la rue Lombard, où une école jouxte la rue Micheli-du-Crest, demandent que l'on intervienne au plus vite pour régulariser l'installation électrique d'une petite maison située entre le boulevard de la Cluse et la rue Lombard. Cette petite maison est propriété de la Ville de Genève et l'installation électrique est défaillante. Il y a souvent des courts-circuits et les plombs sautent, ce qui a nécessité à plusieurs reprises l'intervention des pompiers. L'école est à côté et les mamans de ces enfants ont écrit une lettre du genre pétition. A juste titre, elles sont inquiètes pour leurs chérubins et elles aimeraient bien que l'on intervienne au plus vite.

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur le conseiller municipal, faites-vous allusion au bâtiment qui accueille les Montreurs d'images? Bien, il s'agit donc des Ecuries. Je prends note de cette situation, car on ne transige pas avec la sécurité. Si ce sont nos bâtiments, nous interviendrons rapidement; s'il s'agit de propriétaires privés, nous ferons en sorte que tout soit remis en ordre.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Ma question s'adresse à Pierre Maudet. Il y a quelques temps, je vous avais adressé une question concernant le parc du Seujet. Vous m'aviez répondu que les panneaux publicitaires d'une entreprise de paysage que je ne nommerai pas avaient été enlevés, ce qui n'était pas le cas. Or, j'ai le plaisir de vous dire qu'ils y sont toujours! J'aimerais donc savoir si l'entreprise en question, qui a deux magnifiques panneaux avec son nom, va enfin rétrocéder quelque chose à la Ville, puisqu'elle a là, depuis le 21 février, l'occasion de se faire une magnifique publicité!

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Il se trouve que je suis passé tout à l'heure devant le parc du Sujet: il n'y a plus de panneaux Jacquet. (*Remarque de M^{me} Valiquier Grecuccio.*) Figurez-vous, Madame, que nos services surveillent attentivement les chantiers et que deux amendes sont parties en début de semaine – je vous en produirai volontiers la copie – une pour un panneau qui se situait à la plaine de Plainpalais et l'autre pour un panneau au Sujet. C'est la démonstration qu'il faut parfois sanctionner pour que les contrevenants en question comprennent. Mais nous vous produisons les pièces, à la fois les avertissements et les amendes.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Ma question s'adresse à M. Maudet ou à M. Pagani. Dans le quartier des Pâquis, nous assistons depuis quelques mois à une véritable prolifération des magasins dépanneurs ouverts sept jours sur sept, le soir, la nuit, selon des horaires des plus fantaisistes. Rien que dans le périmètre rue des Alpes, rue de Lausanne, rue du Prieuré et le bord du lac, nous en comptons plus de trente. Bien sûr, certains sont utiles compte tenu de la vie nocturne des Pâquis. Toutefois, leur nombre toujours croissant paraît absurde. De plus, ces magasins remplacent souvent une arcade artisanale du quartier. Ils constituent un facteur de bruit pour les habitants. La vente d'alcool n'est plus autorisée après 21 h, mais, selon nos observations et celles de la police municipale d'ailleurs, cette réglementation n'est pas toujours respectée et, après minuit, il n'y a plus de contrôle. On peut aussi s'interroger sur les conditions de travail chez ces dépanneurs.

Ma question est donc la suivante: quelles sont les possibilités de la Ville pour intervenir face à ce phénomène, contrôler ce qui se passe chez ces dépanneurs et autour de leurs magasins, et pour empêcher que des arcades soient régulièrement attribuées à ce type de commerce?

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Je vous remercie de cette question, parce qu'elle recoupe une préoccupation que nous avons, au sein du Conseil administratif, et moi en particulier. J'ai constaté comme vous, non seulement aux Pâquis mais également aux Eaux-Vives et dans une moindre mesure dans le quartier de Plainpalais, la véritable prolifération de ces débits de boissons, car il s'agit quasiment de cela, même s'ils pratiquent la vente à l'emporter. Vous l'avez indiqué dans votre question, cette vente est extrêmement problématique. Elle génère toute une série de nuisances, au niveau du bruit essentiellement, de la concentration d'activités diverses et parfois délictueuses, et enfin de la salubrité, puisque, le lendemain matin, la voirie se trouve régulièrement confrontée à des monceaux de déchets autour de ces endroits.

Pour répondre à votre question, la Ville de Genève n'a malheureusement pas la capacité d'agir sur l'existence de ces commerces. C'est en effet l'Etat – et

l'Etat est dans ce domaine assez libéral – qui octroie les patentes et les autorisations, mais il n'a pas la possibilité de réguler le nombre d'établissements. Comme vous, j'ai compté, entre la rue de Montchoisy et la rue des Eaux-Vives, une dizaine de ces établissements, ce qui est extrêmement élevé, avec toutes les nuisances qu'ils génèrent. Nous ne pouvons que le déplorer.

Cela dit, nous pouvons agir dans ce domaine en faisant intervenir la police municipale lorsque nous constatons des ventes d'alcool au-delà de 21 h ou à des mineurs. Depuis le début de l'année, des rapports de dénonciation arrivent régulièrement sur mon bureau et sont normalement suivis d'une amende infligée par le Service du commerce de l'Etat. Ces rapports s'accumulent et ils m'ont permis, au début du mois de mai, d'interpeller le conseiller d'Etat Pierre-François Unger, dont le département est en charge du Service du commerce, pour lui demander d'intervenir sur cette problématique nouvelle, qui génère inévitablement son lot de tensions dans les quartiers.

Nous partageons donc vos préoccupations, nous agissons au mieux dans la limite de nos compétences et nous espérons une intervention un peu plus énergique de la part de l'Etat, aussi bien sous l'angle des contrôles que sous l'angle des autorisations émises en amont.

Le président. M. le maire complète...

M. Rémy Pagani, maire. Madame la conseillère municipale, vous m'avez aussi interpellé et, pour donner un petit signal optimiste, je rappellerai que le Conseil municipal, alerté par les petits commerçants qui subsistent encore à la place du Molard ou dans les Rues-Basses, a voté, il y a bientôt une année, la possibilité d'intervenir au nom de la diversité dans les quartiers et du service de proximité. Vous avez en effet adopté un amendement au règlement relatif aux plans d'utilisation du sol et j'ai le plaisir de vous dire que cet amendement a été ratifié au début de cette année par le Conseil d'Etat. Plusieurs commerçants s'y sont opposés, mais nous irons jusqu'au Tribunal fédéral. La dernière fois que nous avons recouru sur ce sujet, il a fallu entre six mois et une année pour que le Tribunal fédéral se prononce en notre faveur. Il est de la responsabilité de la municipalité de tenter de régler la profusion de certains commerces. Nous aurons donc la possibilité, d'ici à six mois, de réguler de manière drastique le déploiement de certains commerces qui aboutit à une sorte de monoculture dans certains quartiers de notre ville.

M^{me} Vera Figurek (EàG). Ma question s'adresse à M^{me} Esther Alder. J'ai été informée du fait que, dès le 27 août prochain, les bâtiments des écoles enfantines

et primaires de la Ville de Genève seraient ouverts jusqu'à 22 h les veilles de jours fériés ou avant les vacances scolaires.

Ma question est double. Tout en sachant que les associations sportives et musicales utilisent les locaux, je ne comprends pas très bien pourquoi on favorise une fermeture à 22 h. Il me semble que le 23 décembre les responsables de bâtiments ont le droit de partir en vacances... Je sais, puisque c'est indiqué dans la directive interne, qu'ils peuvent refuser de prendre en charge cette ouverture, mais cela implique une externalisation. Or il me semble que le Conseil municipal avait, dans son ensemble, voté l'internalisation pour tout ce qui est conciergerie et sécurité.

Un deuxième aspect pose problème: le nettoyage des écoles se terminerait à 18 h ces jours-là. Que se passera-t-il après 18 h en ce qui concerne le nettoyage? J'aimerais quelques précisions à ce sujet, puisqu'il n'y a pas eu de concertation avec le Conseil municipal.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Madame la conseillère municipale, sachez que toute la question des responsables de bâtiments scolaires, de leurs horaires et de leur mission est en ce moment réexaminée. Sachez aussi qu'en matière de demandes de locaux – j'ai déjà eu l'occasion de m'en expliquer – avec la demande de prise en charge continue des enfants, on a dû donner la priorité, à la pause de midi et entre 16 h à 18 h, à toutes les activités parascolaires. Ensuite, le mercredi, on a donné la priorité aux cours de français, de musique, de sport... Enfin, s'agissant de répondre à la forte demande en lien avec les adultes, nous avons opté pour l'ouverture des locaux jusqu'à 22 h. Mais les locaux actuels ne suffisent pas à satisfaire la demande en matière de cours de gym et autres activités extrascolaires. C'est pourquoi nous sommes en train de réorganiser tout cela. Le travail des responsables de bâtiments scolaires va aussi évoluer, mais leur cahier des charges est aujourd'hui à l'étude et, le moment venu, vous serez informés des modifications.

M. Rémy Burri (LR). Ma question s'adresse à M. Pagani. J'ai constaté depuis quelque temps que, dans certaines rues, des places de parking ont été supprimées et que des places de parc avec arceaux pour deux-roues ont été installées, notamment à la rue Verdaine et près de chez moi, à la rue Schaub. Or, ces arceaux sont pratiquement inutilisés. Typiquement, à la rue Schaub, deux ou trois vélos sont là depuis le début de l'installation et deux y restent sept jours sur sept, vingt-quatre heures sur vingt-quatre.

Ma question vise à savoir où ces places de parking supprimées ont été remplacées, sachant que le Canton a voté dernièrement le remplacement obligatoire de chaque place supprimée.

M. Rémy Pagani, maire. Pour vous répondre, je prendrai l'exemple des épingles à vélos installées tout près d'ici, à la rue de la Taconnerie, à la demande de l'Etat de Genève. De mémoire, je peux vous dire que les exemples que vous citez ont été implantés à la demande d'autres organismes privés ou publics. Bien évidemment, les gens doivent s'habituer aux épingles à vélos, mais comme l'expérience l'a montré, vous constaterez bientôt leur utilisation intensive. Par ailleurs, les suppressions de places sont supervisées par la Direction générale de la mobilité et j'imagine que celle-ci respecte la loi autant que moi!

M. Carlos Medeiros (MCG). Ma question s'adresse à M. Maudet. Il y a quelque temps, la presse publiait des informations selon lesquelles certains policiers municipaux n'étaient pas contents de la façon dont vous ou l'état-major gérez leurs horaires. Apparemment, une cinquantaine d'agents envisagent maintenant de porter plainte. Pouvez-vous nous éclairer à ce sujet?

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Je suis surpris de cette question. Le sujet a effectivement été évoqué dans la presse, mais à ma connaissance les horaires en vigueur depuis maintenant plus d'un an n'ont pas été contestés dans leur principe. Ces horaires sont de dix heures par jour au lieu de huit heures pour le reste de l'administration – hormis les pompiers et quelques activités particulières – et dégagent un solde de soixante-trois heures par année qui, selon l'administration, est dû par les agents à celle-ci. C'est sur ce point qu'il y a eu contestation et discussion avec l'instance prévue par le statut du personnel, à savoir la commission du personnel. Cette discussion a abouti à un consensus, à ma connaissance, les heures dues ont été inscrites dans l'horaire et les horaires ont été signés par les agents.

A ma connaissance toujours, quatre agents sur cent-seize aujourd'hui contesteront cet horaire. Ils ont la possibilité de le faire via la commission du personnel – ils ne l'ont pas fait jusqu'à présent – et l'employeur statue alors sur la question posée. Je précise ici que la commission du personnel du Service de la sécurité et de l'espace publics inclut pour moitié du personnel uniformé et, pour l'autre moitié, du personnel non uniformé. Elle se réunit à intervalles réguliers; elle peut établir les ordres du jour qu'elle souhaite et m'interpeller sur tous les sujets. La dernière séance a eu lieu au mois de mars et ne faisait pas état de difficultés à cet égard. Je pense donc qu'il s'agit là d'un faux problème.

Vous savez que la question des horaires en général est un problème récurrent au niveau de la police cantonale, mais cela ne devrait pas être le cas au niveau de la police municipale. Ce sujet nécessitera toutefois une concertation accrue. Nous souhaitons, notamment grâce à la proposition visant à accroître les effectifs – si

vous la votez tout à l'heure – développer ces horaires, les rendre plus flexibles et faire en sorte que la police municipale puisse intervenir au-delà de minuit.

Bien évidemment, cela générera des complications dans la gestion des horaires et dans les compensations relatives à ces horaires. Nous voulons absolument éviter, et là je serai très strict dans l'application du statut, les dérives qu'on a pu connaître dans d'autres corps, avec des récupérations d'heures par trop abusives.

J'espère que nous n'en arriverons pas à des situations conflictuelles avec la police municipale, mais je peux garantir aujourd'hui que, premièrement, l'écoute est là. Deuxièmement, l'étude des horaires actuels et futurs se concrétise à la faveur de groupes de travail et de la commission du statut. Troisièmement, si d'aventure des agents ne devaient pas être contents, toutes les garanties sont offertes par le statut pour qu'ils puissent le faire savoir et faire valoir leurs droits.

M. Olivier Fiumelli (LR). Ma question s'adresse à M^{me} Esther Alder et concerne les crèches. Il y a environ deux mois, nous avons eu un débat au sujet de la directive Tornare du 1^{er} avril 2009, pour savoir si les parents au chômage étaient discriminés ou non. Nous avons une divergence d'interprétation et vous vous étiez engagée à clarifier cette question. Or, le 22 mai 2012, vous avez envoyé une lettre aux responsables de crèche en leur disant que, dorénavant, toute personne domiciliée en ville, «indépendamment de son activité», avait le droit de prétendre à une place d'accueil pour son enfant. Les termes «indépendamment de son activité» posent aussi des problèmes d'interprétation parmi les directeurs de crèche.

Admettons que je gagne 189 millions de francs vendredi soir à l'Euro Millions: aurai-je encore droit à une place de crèche? Personnellement, je trouverais un peu choquant que des parents qui ne travaillent pas, qui n'ont pas besoin de travailler, qui sont rentiers, dont un ne travaille pas du tout, aient encore droit à une place de crèche. Je vous remercie donc d'apporter des précisions. Vous avez voulu clarifier la directive Tornare, mais cela a jeté de la confusion dans l'autre sens.

M^{me} Esther Alder, conseillère administrative. Monsieur Fiumelli, nous avons précisé les choses au niveau des institutions de la petite enfance, à la suite de cette note qui faisait état d'une éventuelle «discrimination» à l'égard des personnes au chômage. Aujourd'hui, pour l'attribution d'une place, le critère est que le parent soit domicilié ou travaille en ville de Genève.

Les crèches ont une mission d'intégration et c'est dans ce sens que nous œuvrons en Ville de Genève. Très clairement, chaque enfant devrait droit à une

place dans les institutions de la petite enfance. Lors de la prochaine votation du 17 juin, le peuple statuera pour ou contre ce droit, mais notre volonté est d'ouvrir les portes des institutions à tous les enfants, et le critère est que le parent vive sur le territoire de la Ville ou y travaille.

M. Sylvain Thévoz (S). Ma question s'adresse à M. Pagani et porte sur les terrasses de la rue de l'Ecole-de-Médecine. J'ai été surpris de voir ces terrasses encadrées par des parois de plexiglas et de métal. J'ai interpellé feu le maire mais actuel Pierre Maudet sur ce sujet... Il m'a répondu qu'à la suite de négociations serrées entre la Ville et les cafetiers cette solution avait été trouvée, permettant que les terrasses soient à la hauteur des investissements consentis le long de cette rue. Alors, je me demande en quoi ces parois de plexiglas améliorent les terrasses. Cela n'allait-il pas avant, avec la belle ouverture de la rue de l'Ecole-de-Médecine?

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur le conseiller municipal, comme vous, je suis extrêmement peiné de cette situation, mais les restaurateurs nous demandent régulièrement d'enclore les terrasses, à cause des pickpockets et des gens qui partent sans payer. Ils veulent exercer un minimum de contrôle sur les terrasses de leur établissement. D'ailleurs, il en est de même partout en ville, y compris à la rue des Chaudronniers par exemple.

Cela dit, la Ville de Genève et la Fondation Hans-Wilsdorf ont en effet investi un certain nombre de millions de francs pour requalifier cette rue de l'Ecole-de-Médecine. Il s'agissait de lui donner une certaine cohérence. Vous avez vu que des arbres ont été plantés et nous ramènerons bientôt sur la rue les voitures qui sont encore sur le trottoir. J'espère que nous pourrons le faire avant le 29 août, date de l'inauguration du nouveau pont, à laquelle je vous invite une fois encore. Ce sera une fête magnifique. En harmonie avec ce très beau pont, il fallait trouver un «design élégant» et nous sommes tombés d'accord, du point de vue financier aussi, entre les commerçants et le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité, pour proposer cette infrastructure autour des terrasses.

M. Grégoire Carasso (S). Ma question s'adresse à Esther Alder ou à Rémy Pagani, je les laisse trancher... Elle concerne les voies couvertes de Saint-Jean. Les associations du quartier nous ont transmis l'information selon laquelle les vieux jeux – le magnifique serpent en pierre et une ou deux grosses pierres – seront prochainement enlevés. Juste à côté se trouve la pataugeoire sur laquelle il n'y a toujours pas les canisses pour faire de l'ombre. Quand trouvera-t-on donc,

sur cet espace des voies couvertes à Saint-Jean, des canisses pour faire de l'ombre sur la pataugeoire, qui en manque cruellement, et des jeux pour les enfants, en remplacement de ce beau serpent et de ces deux belles pierres?

Le président. M. le maire vous répondra ultérieurement.

M. Pierre Rumo (EàG). Ma question s'adresse à M. Pagani, conseiller administratif et maire. A l'heure actuelle, de nombreux chantiers sont ouverts dans notre ville. Malheureusement, il me semble que trop peu d'informations sont livrées à la population genevoise. Il est vrai que des *flyers* sont parfois affichés dans les immeubles proches des travaux par la Ville ou le Canton. Toutefois, ne pourrait-il pas y avoir une plus grande coordination entre la Ville et le Canton en matière d'information et de gestion des chantiers? Ne serait-il pas possible de recourir, comme cela se faisait systématiquement il y a plusieurs années, à des panneaux mentionnant toutes les informations relatives à ces chantiers? Ou ne serait-il pas possible d'afficher dans un local de la salle du Faubourg l'intégralité de ces informations, qui pourraient être consultées par tous les habitants de notre ville?

M. Rémy Pagani, maire. Monsieur le conseiller municipal, nous informons de manière systématique sur les chantiers de la Ville de Genève. Nous distribuons alentour des *flyers* d'information sur les étapes des travaux et sur les travaux proprement dits. Nous allons même plus loin, en affichant des panneaux «La Ville construit» ou «La Ville rénove», sur lesquels figurent un certain nombre de références et les numéros des services auxquels les habitantes et les habitants peuvent téléphoner, que ce soit le Service du génie civil ou le Service de l'aménagement urbain et de la mobilité. Nous pensons que c'est largement suffisant.

En ce qui concerne votre demande de mise à disposition d'un lieu, la salle du Faubourg accueille l'exposition des trois à six concours que nous organisons chaque année. Mais je ne me vois pas systématiser cette information, car cela demanderait des forces et un investissement exagérés par rapport à de simples ouvertures des chaussées, par exemple.

En matière de coordination, nous avons mis en place, avec l'Etat de Genève, un groupe «Synchro Ville» qui se réunit tous les mois. Nous essayons de faire en sorte que l'ensemble des chantiers soit coordonné, que ce soit avec les Transports publics genevois, avec les Services industriels, avec Swisscom... En l'occurrence, il y a de nombreuses interventions sur le domaine public et, bien souvent, les Genevois et les Genevoises confondent celles des opérateurs de téléphonie

mobile – qui sont généralement mal indiquées et qui font rarement l’objet de publications systématiques – avec les chantiers des SIG, de l’Etat ou de la Ville de Genève.

M^{me} Maria Vittoria Romano (S). Ma question s’adresse à M. Pagani et concerne le passage des Alpes, sous la voie ferrée. J’ai vu que le trottoir avait été fermé et que les piétons ont été complètement oubliés. Ils doivent marcher sur un espace de 20 cm à travers le tunnel, ce qui est très dangereux. J’aimerais savoir ce que vous comptez faire par rapport à cette situation.

M. Rémy Pagani, maire. Comme vous, Madame, je me suis préoccupé de cette situation et il m’a été répondu que les piétons ne pouvaient pas emprunter le trottoir, puisqu’il aboutit au chantier des Chemins de fer fédéraux, mais qu’ils devaient passer à l’intérieur de la gare. C’est d’ailleurs très clairement indiqué. Malheureusement, certains piétons s’aventurent sur ce petit bout de trottoir – enfin, on ne peut même pas dire que c’est un trottoir – pour essayer de gagner du temps. Je le déplore, mais il est impossible d’agrandir ce trottoir le temps des travaux. Les piétons sont donc invités à passer par la gare pour traverser en toute sécurité.

M. Olivier Tauxe (UDC). Ma question s’adresse au magistrat M. Pierre Maudet. Monsieur le magistrat, vous êtes responsable, si je ne m’abuse, du Service des espaces verts (SEVE). On m’a interpellé à maintes reprises concernant une fontaine à la place de la Navigation, aux Pâquis. Comme vous êtes responsable du SEVE, pourriez-vous éventuellement, sous réserve, demander à ce service de bien vouloir regarnir de fleurs cette célèbre fontaine de la place de la Navigation? Des personnes d’un certain âge sont horriblement choquées de voir cette belle fontaine non fleurie. J’ai déjà fait cette demande l’année passée et il faut que je réitère ma question cette année. Pouvez-vous, Monsieur le magistrat, demander qu’on fleurisse automatiquement cette fontaine?

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Oui, je m’en souviens, Monsieur le conseiller municipal, vous aviez posé la question à mon prédécesseur. Au sujet des fleurissements, je trouve que Genève a pris du retard. J’aurai peut-être l’occasion de présenter au cours des prochains mois, ou peut-être pas... (*exclamations*)... la politique de la Ville de Genève en matière de fleurissement. J’aime les fleurs et, comme vous, j’aime faire plaisir aux personnes âgées dans les quartiers! Cela dit, c’est mon collègue qui est en charge des fontaines. Des contin-

Proposition: création de dix postes d'APM pour l'école de formation

gences techniques ne nous permettent pas toujours de fleurir certaines fontaines, mais, si je ne m'abuse, à la place de la Navigation il s'agit d'une fontaine traditionnelle octogonale, donc assez grande, comme celle du Bourg-de-Four. Il est donc tout à fait possible de la fleurir et je vais m'empresse de m'en occuper.

Le président. Mesdames et Messieurs, le bureau tient à vous remercier: les questions et les réponses ont pris en tout trente minutes, ces fameuses trente minutes prévues par le règlement.

5. Rapport oral de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 25 avril 2012 en vue de la création de 10 postes d'agents et d'agentes de police municipale (APM) pour l'école de formation du 1^{er} novembre 2012 (PR-962 A)¹.

M^{me} Maria Casares, présidente de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication (EàG). Je tiens à remercier tous les membres de la commission, qui ont travaillé avec beaucoup de sérieux et de rapidité. Nous avons été un peu mis sous pression par le magistrat, je tiens à le préciser, mais c'est de bon augure, puisqu'il est vrai que ce dossier devait être soumis très rapidement au plénum afin d'inscrire ces postes au budget 2013. Les membres de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication ont fait preuve d'une grande souplesse, d'une grande intelligence et d'une grande patience, car cela n'a pas été tout simple.

M. Pascal Spuhler, rapporteur (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication a étudié cette proposition PR-962 en une séance, soit le 31 mai 2012. Nous remercions la présidente et les commissaires qui ont bien voulu travailler avec diligence sur ce dossier et statuer sur cette proposition.

Cette proposition demandait l'octroi de dix postes supplémentaires pour la mise en route d'une école de formation pour la police municipale, avec 25 éléments, 21 dévolus à la Ville de Genève et quatre à différentes communes. Sur

¹ «Mémorial 169^e année»: Proposition, 6099. «Mémorial 170^e année»: Motion d'ordonnancement, 41.

cette problématique, la Commission consultative de sécurité municipale avait décidé de mettre en route trois écoles de police municipale sur deux ans. A la suite d'un appel à candidatures, il est possible de mettre en route une école de formation au 1^{er} novembre 2012.

Cette école devrait représenter un coût global de 150 000 francs sur le chapitre 30 du centre de coût 40070001 du Service de la sécurité et de l'espace publics, et de 220 000 francs sur les chapitres 30 et 31 du centre de coût 40070001 du Service de la sécurité et de l'espace publics.

L'ensemble des commissaires s'accorde pour considérer que la mise en place de cette école de formation des 25 futurs agents de police municipale est une nécessité primordiale. En effet, ces agents viendront renforcer l'équipe en place à partir du 1^{er} mai 2013. Si tout le monde admet que c'est une nécessité, nous avons quand même abordé plusieurs points qui posent problème.

On nous a montré quelques chiffres assez étonnants en ce qui concerne l'absentéisme au sein de la police municipale. Deux cas lourds mis à part, nous pouvons relever que ces chiffres ne sont finalement pas plus élevés que la moyenne de l'administration, celle-ci étant certes légèrement supérieure à la moyenne ordinaire. Mais il n'y a là rien d'extraordinaire, si ce n'est ces deux cas qui grèvent le budget.

En ce qui concerne la vision de la police municipale à l'horizon des années 2013 et suivantes, l'intention du magistrat est de l'amener à un effectif de 200 agents, qui pourraient intervenir sur le terrain et être un peu plus efficaces au niveau de la police de proximité, de la lutte contre le bruit et les incivilités. A cet égard, nous savons le nombre de plaintes et de réclamations que les autorités reçoivent tous les jours.

Nous avons étudié la problématique du changement intervenu ces dernières années par rapport à cette police municipale. Certains se souviennent encore des fameux gardes municipaux, appelés familièrement «gardes des arbres», devenus agents de sécurité municipaux, avant la mise en place, il y a maintenant deux ans, de la police municipale. On relèvera encore dans les effectifs la présence de personnes de l'ancienne génération, avec leur façon de travailler; elles ont peut-être un peu de peine à se mettre en adéquation avec le système de la police municipale et ses nouvelles prérogatives et activités.

On relèvera aussi la possibilité ou non pour la police de lutter contre la petite criminalité de rue. Comme vous le savez, les quartiers populaires tels que les Eaux-Vives, la Jonction et les Pâquis sont victimes d'une petite criminalité de rue, de dealers surtout, qui agacent et perturbent la vie des habitants. Malheureusement, la police municipale voudrait pouvoir intervenir, mais elle n'en a pas les compétences légales, si ce n'est d'appeler en renfort la gendarmerie et de lui

Proposition: création de dix postes d'APM pour l'école de formation

signaler un dealer à tel endroit. En la matière, si la police municipale a une compétence, c'est éventuellement celle d'infliger une amende aux dealers quand ils font pipi au milieu de la rue ou contre le mur...

Nous trouvons dommage que la police municipale, qui est tous les jours présente dans le quartier, qui va au-devant des habitants et aide nos concitoyens, ne puisse pas agir davantage en matière de répression face à cette petite criminalité. Je parle bien de petite criminalité et d'incivilités, qui relèvent plus du délit que de la peine de prison ferme. Je ne parle pas d'enquêtes de police sur des meurtres...

Les commissaires sont tout à fait enthousiastes face à ces dix postes. Je relèverai toutefois que nous avons constaté – vous le savez bien, vous l'avez dit en décembre lors du budget – que plus d'une centaine de postes vacants au sein de l'administration sont renouvelés d'année en année. Nous sommes étonnés qu'on n'arrive pas à trouver un système de coulissage de ces postes vacants, plutôt que de rajouter tant de postes chaque fois qu'il faut compléter un service. Il y a toujours et éternellement ces 100 postes vacants qui ne servent à rien et qui grèvent le budget pour une raison qui nous échappe. Ce n'est pas la question du jour, mais je fais passer le message: nous devons une fois pour toutes trouver une solution pour ces postes vacants.

Compte tenu des diverses informations que je viens de vous donner, la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication vous propose d'approuver la proposition PR-962. Je vous remercie de votre attention.

Premier débat

M^{me} Martine Sumi (S). Dans un premier temps, merci au rapporteur pour son rapport! Néanmoins, j'ai une critique, si je peux me permettre, que vous transmettez, Monsieur le président. Monsieur le rapporteur, vous auriez dû préciser que vous interveniez aussi au nom de votre groupe, notamment quand vous parliez, dans la seconde partie de votre présentation, des problèmes de délinquance non suffisamment réprimée dans le canton de Genève, en déplorant le manque de forces. Vous avez 17 représentants au Grand Conseil genevois et, s'il y a des forces à développer, c'est au niveau de la gendarmerie.

Ceci étant dit, je reviens à la proposition PR-962 dans laquelle on nous invite à voter dix postes supplémentaires d'agents et d'agentes de police municipale pour les deux derniers mois de l'année 2012. Les trois premiers points développés dans la proposition sont tout à fait factuels, et vous les avez très bien présentés, Monsieur Spuhler. Je les mentionne rapidement: le rappel des compétences accrues des agents et agentes de police municipale dès le 1^{er} janvier 2010; trois écoles de formation sur deux ans au lieu d'une école chaque année; la récente

Proposition: création de dix postes d'APM pour l'école de formation

campagne de recrutement qui a été couronnée de succès, puisque 164 dossiers sont actuellement retenus parmi les 571 reçus. Il y a maintenant la possibilité de remplir ces deux écoles de 25 personnes.

Actuellement, 91 agents et agentes de police municipale sont en fonction sur le territoire de la Ville, ce qui est nettement insuffisant pour assumer un horaire de 6 h à 24 h, sept jours sur sept. Tout à fait conscient de cette insuffisance, le Conseil administratif a clairement fixé l'objectif de se doter d'un corps de police municipale de 200 agents et agentes à l'horizon 2015. Ces dernières années, nous avons toujours un problème du recrutement, mais les personnes sont maintenant là, prêtes à se former. Dans cette perspective, et en présence d'un réel potentiel de personnes à former, la présente proposition vous demande, Mesdames et Messieurs, de voter ce soir 150 000 francs pour les salaires de ces dix nouveaux postes en formation pour les deux mois de l'année 2012, et 220 000 francs pour les frais de formation, d'équipements et d'informatique. Evidemment, il faudra bien se souvenir que ces dix nouveaux postes impacteront les budgets des années 2013 et suivantes. Je vous remercie.

Le président. Je repasse la parole à M. Pascal Spuhler, en tant que rapporteur.

M. Pascal Spuhler, rapporteur (MCG). Merci, Monsieur le président, je voudrais juste corriger les propos de M^{me} Sumi. Je la remercie pour ses félicitations, mais elle m'a quand même fait un reproche, en prétendant que j'intervenais au nom de mon groupe. Alors, je dirai que j'ai fait un rapport oral et qu'il est difficile d'être vraiment factuel, compte tenu de tout ce qui a été dit en commission. Ensuite, si j'ai un peu débordé sur la criminalité, Madame Sumi, c'est bien parce que cette question a été abordée en commission par le commissaire de l'Union démocratique du centre. Si vous ne vous en souvenez pas, je vous renvoie au procès-verbal qui arrivera prochainement dans votre boîte aux lettres...

Au sujet des possibilités d'intervention de la police municipale, on a donné l'exemple de la place des Augustins. Nous avons débattu à ce sujet. Nous avons effectivement un peu peur de sortir du cadre de la proposition – et cela a d'ailleurs été signalé par M^{me} la présidente – mais nous avons quand même débattu de ce sujet et nous avons tous bien compris que la police municipale n'avait pas les compétences, à l'heure actuelle, pour intervenir sur la criminalité de rue. Constaté et appeler en renfort la gendarmerie, oui, mettre une amende quand quelqu'un commet des incivilités ou, comme je l'ai dit avec un ton humoristique, fait pipi contre un mur, oui, ils peuvent le faire. Mais contre la criminalité même, ils ne peuvent pas, c'est la réalité.

Proposition: création de dix postes d'APM pour l'école de formation

M. Pierre Gauthier (EàG). Chères et chers collègues, notre groupe avait soutenu – et même proposé – l'augmentation des effectifs de la police municipale pendant la législature passée. Cela avait provoqué quelques remous, car certains éléments ne paraissaient pas clairs au moment du vote du budget. Les choses sont maintenant éclaircies et j'en suis très heureux. A la fin de cette législature, à la suite de ces propositions, nous devrions voir les effectifs de la police municipale doubler par rapport à ce qu'ils étaient en juin 2011.

Tout à fait en cohérence avec nos options, nous sommes clairement en faveur de cette proposition. Elle va dans le sens que nous souhaitons, mais nous aimerions malgré tout mettre ce que les latinistes appellent un *caveat*, une petite précaution qui nous semble importante. Nous voudrions quelques précisions du type de celles que nous avons demandées en décembre 2010, lors du vote du budget 2011. Ainsi, nous avons remarqué, aux comptes 2011, qu'il reste au département de l'environnement urbain et de la sécurité 34,3 postes vacants. Aujourd'hui, on vient nous demander dix nouveaux postes. Certes, ces 34,3 postes vacants ne sont pas tous attachés à la sécurité de l'espace public. Néanmoins, au moment de la présentation des comptes 2011, il y avait encore 12,5 postes vacants dans le domaine de la sécurité et de l'espace public, et nous entendons bien questionner le magistrat à ce sujet.

Je pense que vous subodorez la question: pourquoi demander dix personnes alors qu'on a la possibilité d'utiliser ces postes vacants? Nous souhaitons vraiment que soit éclaircie cette question des postes vacants, avant de nous déterminer positivement sur cette proposition.

Après avoir écouté mon préopinant du Mouvement citoyens genevois, je lui rappelle que les prérogatives des agents de police municipale sont relativement larges, même si elles sont beaucoup plus cadrées et bien plus restreintes que celles de la police cantonale. Pour cette raison, notre groupe a demandé que le règlement que nous avons proposé ne passe pas par profits et pertes, mais qu'il soit renvoyé à la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication. Cette commission pourra travailler sur un règlement spécifique, afin que l'on mette en œuvre une véritable politique de la police municipale, qui corresponde non seulement à ses prérogatives légales, mais surtout aux besoins de la population.

Cela dit, nous ne confondons pas les deux aspects. D'une part, nous sommes en faveur de l'augmentation des effectifs de la police et nous soutiendrons cette augmentation de dix postes, si nous obtenons des réponses satisfaisantes sur les 12,5 postes vacants. D'autre part, et je vous l'annonce tout à fait clairement, nous entendons travailler sur un règlement de la police municipale au sein de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication, afin que cette police municipale remplisse ses prérogatives légales en conformité avec les besoins de la population.

M^{me} Sandra Golay (DC). La sécurité était l'un des points forts du programme de la dernière campagne municipale du Parti démocrate-chrétien. Lors du dernier budget, nous avons soutenu la demande de postes du magistrat, laquelle n'a malheureusement pas été acceptée. Pour nous, dans certains quartiers, malgré toutes les mesures prises jusqu'à maintenant, la situation est devenue insoutenable. Nous pensons donc que ces postes renforceront le dispositif actuel et qu'ils sont vraiment nécessaires. Pour nous, le coût de cette proposition est justifié s'agissant d'améliorer la qualité de vie des habitants. J'attire aussi l'attention de ce plénum sur la pénibilité de cette profession. Le fait d'être en sous-effectif peut justement favoriser l'absentéisme.

Le Parti démocrate-chrétien soutiendra la demande du magistrat.

M. Eric Bertinat (UDC). Le groupe de l'Union démocratique du centre votera évidemment l'engagement de ces dix nouvelles personnes. Mais je soulignerai, comme ma collègue Martine Sumi, que dix personnes au budget, c'est 1 million de francs. Si nous voulons augmenter le nombre de policiers municipaux, il faudra augmenter d'autant le budget, et cela ne se fera pas sans devoir le réduire ailleurs.

Nous ne pourrions pas continuer à engager du personnel supplémentaire, que ce soit à la police municipale ou dans d'autres services, en vertu du simple confort; il s'agira de voir là où il faut quelque peu réduire la voilure, compte tenu des difficultés que nous aurons ces prochains mois à boucler les budgets.

Autre petite remarque. Si l'Union démocratique du centre accepte d'engager rapidement ces dix agents de la police municipale, elle insiste pour que, avec cet effectif de 100 personnes, les agents puissent aller là où il y a vraiment des problèmes, qu'ils aient le temps de rester dans ces endroits stratégiques. Je pense à la place des Volontaires, à la gare de Cornavin, aux quais, à certaines écoles comme le Collège Voltaire, où la police municipale doit être sur le terrain même.

Voilà les raisons qui font que nous voterons avec plaisir cette proposition.

M. Simon Brandt (LR). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, c'est avec un petit rappel d'un passage de la Bible que le Parti libéral-radical commencera son intervention: «le chemin de Damas». Le «chemin de Damas», je cite, se rapporte à «un parcours provoquant un changement radical d'attitude chez celui qui le vit et évoque l'expérience de saint Paul, persécuteur des chrétiens quelques années après la mort de Jésus, qui, selon les Actes des apôtres, se rendant à Damas eut une illumination qui en fit le principal prosélyte des premières heures du christianisme».

Proposition: création de dix postes d'APM pour l'école de formation

Ce soir, Mesdames et Messieurs de la gauche, à vous entendre, nous constatons que vous avez fait votre chemin de Damas! (*Exclamations.*) Il convient en effet de rappeler certaines de vos attitudes précédentes. Qui, à l'époque, s'est opposé à toute extension des compétences de la police municipale proposée en son temps par l'Entente et la droite? L'Alternative! Qui s'est opposé à la disparition du corps des agents municipaux, en nous expliquant que la prérogative principale de la commune, en termes de sécurité, c'était la chasse aux voitures mal parkées? La gauche municipale! Qui, il y a dix-huit mois au budget, nous a fait le beau tour de passe-passe de transformer, tel Majax, des postes de policiers municipaux en médiateurs culturels? Cette même Alternative! (*Protestations.*)

Alors, expliquez-nous votre positionnement politique! Serait-ce, par un hypothétique hasard – mais ce serait machiavélique de ma part de le penser – parce qu'il y a une élection dans quinze jours et que vous n'osez pas montrer votre vrai visage, celui qui a toujours été le vôtre en dehors des périodes électorales, à savoir combattre toute extension des compétences de police et toute augmentation des effectifs, selon ce vieux réflexe gauchisant selon lequel l'uniforme est un ennemi? La sécurité n'était pas votre priorité et vous ne votiez jamais les postes et les compétences. Je laisserai donc les gens qui nous regardent ce soir juger sur la base des actes de toutes ces dernières années.

Pour sa part, le Parti libéral-radical votera avec plaisir cette augmentation de postes. Elle fait suite à l'augmentation de compétences que le Parti libéral-radical a réclamée, pour laquelle il s'est battu et qu'il a obtenue. Et, je le répète, lorsqu'à l'époque nous réclamions des augmentations de compétences, pas grand monde à gauche ne nous suivait... Mais, aujourd'hui, vous êtes sur le chemin de Damas et c'est à croire que ce projet était votre idée. Nous sommes heureux de voir cette conversion en matière de sécurité et d'avoir ramené la gauche à de meilleurs sentiments. Nous vous donnons rendez-vous dans quinze jours aux élections et nous verrons si la population préfère l'original à la copie en matière de sécurité!

M. Pascal Spuhler (MCG). Monsieur le président, vous transmettez à M^{me} Sumi que j'interviens maintenant en tant que porte-parole de mon groupe. Oui, Mesdames et Messieurs, nous avons entendu pas mal de choses, mais il me semble que notre Conseil va adopter cette proposition, ce qui me satisfait dans un premier temps.

Dans un deuxième temps, je voudrais reprendre quelques propos de M. Gauthier, qui veut examiner les postes vacants. J'ai moi-même relevé qu'il y avait une centaine de postes vacants dans l'administration, et c'est l'ensemble de ces postes, qui ne servent à rien et qui alourdissent notre budget, que nous devrions examiner, Monsieur Gauthier, et pas seulement ceux du département.

Proposition: création de dix postes d'APM pour l'école de formation

M. Brandt l'a très bien dit, nous avons combattu au mois de décembre par rapport à ces postes, mais vous nous avez fait le même coup qu'il y a une année. C'est un éternel recommencement... Il faudrait peut-être prendre le taureau par les cornes une bonne fois et trancher dans le vif.

S'agissant du règlement, là aussi il faudrait trancher dans le vif, parce que si nous avons une compétence, c'est bien en matière de règlement. Or si nous ne sommes pas complètement satisfaits des possibilités d'intervention de la police municipale sur le terrain, c'est maintenant que nous devons nous y mettre! Mettons la main à la pâte et travaillons sur ce règlement!

Donnons aux agents les compétences d'une vraie police de proximité, qui puisse enfin rassurer nos concitoyens dans les quartiers défavorisés au niveau de la criminalité! C'est le moment de donner aux agents les possibilités d'intervenir et de rassurer nos concitoyens. C'est notre travail d'offrir aux habitants une vie agréable, confortable et, surtout, en toute sécurité.

Mesdames et Messieurs, dix postes supplémentaires à partir du 1^{er} novembre, ce n'est pas un drame. Nous avons les chiffres: 150 000 francs pour les salaires et 220 000 francs pour l'équipement. Nous aurons largement le temps de reparler du budget 2013 après les vacances, quand nous serons tous bien reposés! Pour notre part, nous espérons que nous aurons une police municipale efficace à partir du 1^{er} mai 2013.

M^{me} Julide Turgut Bandelier (Ve). Les Verts remercient le rapporteur ainsi que les services du magistrat pour la qualité des informations fournies, qui nous permettent de prendre position ce soir. Notre groupe votera évidemment le projet de délibération.

Cela étant dit, si le travail en commission a mis en lumière certains points et certains problèmes, que le rapporteur a bien résumés et synthétisés, en revanche, parmi les problématiques, nous voulons relever celle de l'absentéisme. Il est vrai que quelques cas grèvent le taux d'absentéisme, toutefois cela ne justifie en aucun cas les 4000 jours d'absence qui ont été relevés. Les Verts l'ont dit: ce taux est absolument insoutenable. Je pense que la droite nous rejoindra aujourd'hui sur ce point. Une entreprise qui a près de 30% de ses effectifs absents pour une raison ou une autre ne peut pas survivre, c'est impossible. N'importe quel entrepreneur vous le dira: le taux maximum d'absentéisme toléré est de 3%.

En commission, M. Maudet avait l'air de dire que je ne comprenais pas la situation. Soit, je ne comprends pas bien la situation. Mais les chiffres étant ce qu'ils sont, 4000 jours d'absence, dont à peu près 2300 avec certificat, c'est énorme.

Proposition: création de dix postes d'APM pour l'école de formation

Par ailleurs, Monsieur le président, vous transmettez à M. Brandt qu'il y a un malentendu. Ce soir, tout le monde votera cette proposition, alors il ne sert à rien de revenir sur la rengaine selon laquelle la droite aurait une vision de la sécurité et la gauche non... (*Remarque.*) Je m'exprime en tant que criminologue et je sais de quoi je parle!

En outre, personne n'a souligné le fait que, dans les services de M. Maudet, en matière de sécurité, il n'y a aucun rapport sur l'activité des agents de la police municipale. Aujourd'hui, la plus petite association à qui on donne 1000 ou 2000 francs doit fournir un rapport d'activité, dire ce qu'elle fait et comment elle le fait, ce qui entraîne de lourdes charges administratives. Et ni la droite ni la gauche ne trouvent à y redire. Il faut vérifier l'utilisation des deniers publics, mais pour les agents de la police municipale on ne demande rien du tout, on ne sait pas ce qu'ils font...

Je voudrais signaler que, dans les cantons du Jura et de Neuchâtel, les élus reçoivent toutes les semaines un tableau de bord, presque quartier par quartier, district par district, pour savoir ce qui se passe au niveau de la criminalité. A Genève, rien du tout! Je pense qu'il y a certaines bonnes pratiques dont on devrait s'inspirer. Aujourd'hui, je l'affirme, la droite n'a pas le monopole de la sécurité, en aucun cas! (*Applaudissements.*)

Le président. Monsieur le conseiller administratif Pierre Maudet devant ensuite nous quitter, je lui donne la parole maintenant.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Oui, cela d'autant, Monsieur le président, que tous les groupes se sont exprimés... (*Remarque de M. Velasco.*) Je me suis inscrit, vous aurez la parole après, Monsieur Velasco, rassurez-vous!

Le président. M. Maudet était inscrit, tous les partis se sont déjà exprimés une fois, c'est pourquoi je lui ai donné la parole.

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Monsieur Velasco, je resterai pour vous écouter, rassurez-vous! Je voulais m'exprimer, au terme de ce premier tour de parole, pour remercier la commission et le rapporteur d'avoir traité avec diligence et sérieux ce dossier, pour vous remercier toutes et tous de me donner enfin les moyens de faire mon travail. Et, au-delà de ma personne, c'est à l'ensemble du Conseil administratif que vous donnez les moyens de remplir la mission qu'il s'est assignée, puisqu'il souhaite améliorer la sécurité dans notre ville.

Nous souhaitons aussi, et le vote de ce soir le permettra, tirer un trait sur les débats fastidieux, pour ne pas dire franchement compliqués, du budget 2011. En décembre 2010, on a vu cette invention invraisemblable des médiateurs culturels, ou plutôt des agents de police municipaux transformés en médiateurs culturels... Le vote de ce soir permettra précisément de laver l'ardoise, de rétablir ce qui n'aurait jamais dû changer dans les budgets, à savoir la dotation en effectifs suffisants de policiers municipaux en uniforme chargés d'assurer la sécurité dans notre ville.

J'aimerais répondre ici à la question de l'absentéisme. Il faut savoir de quoi l'on parle. Si l'on inclut, dans les absences des agents de la police municipale, les vacances, le service militaire, les absences prévues, on ne peut pas à vrai dire parler d'absentéisme, et vous le savez comme moi. Je m'en suis expliqué en commission et je le répète ce soir: les chiffres donnés dans la proposition que vous êtes amenés à voter incluent la présence sur le terrain. Or, par définition, on soustrait de cette présence sur le terrain les vacances, le service militaire, les congés maternité – il y en a et c'est heureux! – puisque des femmes font partie de la police municipale.

Quant à l'absentéisme strict, il est aujourd'hui de 8,7%, en diminution de 1,3% par rapport à l'année précédente. C'est certes un taux encore élevé, je ne vous contredis pas, mais il est malheureusement dans la moyenne de l'administration municipale. Je me flatte, je l'ai dit en commission, de développer un programme avec le département de la culture et du sport qui vise à diminuer les taux d'absences, programme qui déploie petit à petit ses effets dans nos deux départements et bientôt dans les autres.

La proposition de ce soir, et je reviens ici au propos essentiel, c'est la chronique d'un succès difficile, mais d'un succès qui résulte d'une volonté politique et de promesses faites au moment des élections. Il est bien de faire en sorte que, de temps en temps, les promesses se concrétisent. Cette volonté portait sur l'amélioration du recrutement. Je me félicite de pouvoir dire, avec quinze autres communes tenues par des majorités de gauche ou de droite, qu'investir dans un recrutement digne de ce nom est payant. Il s'agit non seulement de faire de la publicité, mais aussi de travailler sur l'image et le contenu de l'activité de la police municipale. Ce serait bien, d'ailleurs, qu'on s'en inspire au niveau supérieur...

J'ai la faiblesse de croire, depuis cette année, que nous pouvons trouver, dans notre bassin de population, des jeunes femmes, des jeunes hommes, Suisses ou avec un permis, pour venir grossir les rangs de la police municipale. Pour la première fois, et c'est la conséquence directe de cette proposition de crédit, nous aurons la possibilité de choisir et non pas de devoir attirer des gens à tout prix.

Cette proposition est aussi le succès d'un travail fait avec les communes. A parts égales – 25 pour la Ville de Genève et 25 pour les communes – la nouvelle

Proposition: création de dix postes d'APM pour l'école de formation

école va démarrer. C'est là un véritable motif de satisfaction de voir que nous travaillons bien, avec une équipe – je tiens à la saluer – en matière de formation en Ville de Genève capable en quelques mois de passer de 25 à 50 personnes à former. Vous pouvez imaginer ce que cela suppose en termes de logistique, de salles, d'enseignants, de formateurs... Je relève ici la qualité du programme – qui vous a d'ailleurs été fourni – programme qui intègre des formations assez larges.

C'est le succès aussi d'une pression mise sur l'Etat pour que la loi sur les agents de la police municipale, qui déploie ses effets depuis maintenant bientôt deux ans et demi, nous permette de gagner en compétences. Nous allons faire, et j'aurai le plaisir de vous le communiquer, le premier bilan de tout ce qui fonctionne, mais aussi de tout ce qui ne fonctionne pas, entre la gendarmerie et la police municipale. Certaines choses ne fonctionnent pas, en effet, et j'espère, avec la conseillère d'Etat en charge de ce dossier, aborder l'adaptation de la loi, la modification des règlements. Nous nous poserons, et avec vous, toutes ces questions bien légitimes.

J'aimerais aussi relever que nous avons réussi à convaincre l'Etat de passer d'une école par année à trois écoles tous les deux ans, ce qui nous donnera un flux plus intense de candidats à former. Ce n'est pas anodin. Il faut saluer d'ailleurs le travail important qui sera fourni par la gendarmerie, qui assure une bonne partie de la formation.

J'en viens maintenant au propos le plus important, en écho à ce que disait le rapporteur tout à l'heure, relatif à l'évolution de la police municipale. Cette police municipale n'est pas encore parfaite aujourd'hui, j'y consens volontiers. Il y a beaucoup de choses à améliorer dans son fonctionnement. Ainsi, s'agissant des horaires, je me réjouis qu'à la faveur d'effectifs plus importants les horaires puissent être plus flexibles, que les agents puissent intervenir plus tard dans la nuit, mener une action plus forte en matière d'incivilités et décharger la police cantonale. Il s'agit de travailler en plus étroite collaboration avec la police cantonale, d'éviter les redondances administratives et toute la paperasse qui, aujourd'hui encore, encrasse trop les commissariats et les postes de police.

Nous pouvons donc améliorer considérablement l'organisation de la police municipale, mais il faut aussi relever les progrès réalisés. En quinze ans, nous sommes passés des «gardes-platanes», comme on les surnommait à l'époque, qui fermaient les chaînes et les grilles des parcs, à cette police municipale en devenir, que j'appelle de mes vœux.

Nous aurons bientôt en Ville de Genève, si tant est que vous continuiez à appuyer ce mouvement, cette réserve de 200 agents supplémentaires que d'aucuns appellent de leurs vœux, pour véritablement contribuer à la sécurité de proximité, en agissant en matière de lutte contre les incivilités – c'est essentiel et les progrès sont aujourd'hui visibles sur le terrain – en matière d'ilotage, de

Proposition: création de dix postes d'APM pour l'école de formation

connaissance du terrain en amont, de réseaux dans les quartiers, de détection des problèmes. On parlait tout à l'heure des magasins dépanneurs: c'est là une réalité des quartiers qui évolue. Nous devons identifier et suivre de près, dans les mailles d'un filet plus serré, les problèmes et ceux qui les créent, et faire en sorte de les sanctionner.

Le président. Il vous reste trente secondes, Monsieur le conseiller administratif...

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. Il s'agit aussi d'être actifs en matière de bruit et de nuisances diverses.

Je voudrais encore répondre à la commissaire Verte sur le rapport d'activité. Celui-ci est présenté toutes les années, comme pour tous les services, au moment des comptes. Je regrette à cet égard qu'il n'y ait pas eu davantage de questions posées en commission, notamment sur la liste des infractions. Certes, la lutte en matière de criminalité connaît des limites en raison des compétences. Mais je suis prêt à en discuter, car je fais de cette lutte contre la criminalité l'un de mes combats principaux.

Mesdames et Messieurs, je vous remercie de faire bon accueil à cette proposition, de l'avoir votée rapidement en commission et de le faire maintenant. Je crois que la sécurité se passe d'une politisation à outrance: elle doit se concrétiser dans les faits, dans la rue, avec une présence uniformée. Tel est mon credo depuis des années. Merci de m'aider à le concrétiser! (*Applaudissements.*)

Le président. Le bureau a décidé que nous voterons cette proposition avant la pause. Il y a encore deux inscrits. La parole est à M. Alberto Velasco.

M. Alberto Velasco (S). Merci, Monsieur le président. J'ai demandé la parole parce qu'à un moment donné je n'ai pas bien compris l'intervention de M. Brandt. Il semble dépité que la gauche vote ces dix postes, il parle de Canossa...

Une voix. Du chemin de Damas!

M. Alberto Velasco. Mais qu'est-ce que cette histoire? D'abord, je dirai que nous avons voté ces dix postes en commission, parce que, pour la gauche, il est important que la sécurité citoyenne et républicaine soit préservée. Mais pour cela,

Proposition: création de dix postes d'APM pour l'école de formation

Mesdames et Messieurs, il ne suffit pas de voter des postes. A un moment donné, il faut comprendre pourquoi on doit les voter, quelle est la raison qui amène des gens à commettre des incivilités, des braquages, des délits... Si on ne se pose jamais la question, si on ne remonte pas aux sources, on pourra de nouveau voter 15 postes dans deux ans, et ainsi de suite. Il est arrivé que le Grand Conseil vote en un soir 30 millions pour construire une prison de 80 places. Par contre, pour une école, on met parfois six mois pour la voter, puis deux ans pour la construire...

Mesdames et Messieurs, chacun doit pouvoir vivre en sécurité, mais il faut aussi se demander pourquoi les événements surviennent et comment y remédier. Jusqu'à présent, Mesdames et Messieurs, cette question n'a pas été posée. Voilà sur quoi je voulais intervenir.

Pour le reste, je regrette qu'à 19 h 30 nous, socialistes, ayons dû quitter la séance de commission, mais le fait est que cette séance avait été convoquée de 17 h 30 à 19 h 30. Tout d'un coup, on a décidé de poursuivre jusqu'à 20 h ou 20 h 30. Sans l'accord de l'unanimité des commissaires, on a décidé de continuer les travaux et c'est la raison pour laquelle nous n'avons pas pu voter. Ce soir, nous ne nous opposerons évidemment pas à cette proposition. Mais une question demeure pour nous, socialistes, et pour la gauche: il y avait vingt postes vacants au budget, pourquoi demandez-vous dix postes supplémentaires, Monsieur le conseiller administratif? Il me semble que c'est une question tout à fait légitime.

M. Christian Zaugg (EàG). Monsieur le président, chers collègues, restons dans l'imagerie biblique. Notre collègue Simon Brandt a évoqué le chemin de Damas, les Actes des apôtres, les Evangiles... Alors, remettons l'église au milieu du village! Je tiens à rappeler à ce Conseil municipal que toute la problématique qui nous avait retenus lors de la question précédemment posée sur la police municipale était celle des postes vacants.

Il y avait, à ce moment-là, un nombre très important de postes vacants dans le département dirigé par M. Maudet, et chacun s'en souvient... (*Remarque.*) Non, ce n'est pas faux! Mesdames et Messieurs, à juste titre, vous avez tous applaudi notre collègue Queloz, quand il était présent à la tribune du public, hier soir. Mais lorsque la gauche s'inspire de ses méthodes, vous ruez dans les brancards!

Il y a encore une question de notre collègue Pierre Gauthier qui reste pendante: la présence, dans les comptes 2011 que nous étudions en ce moment, de 12,5 postes vacants à la police municipale. Il est donc légitime de poser la question à M. Maudet: quid de ces 12,5 postes? M. Maudet en demande dix: 10 plus 12,5 égale 22,5, c'est en tout cas ce qu'il me semble!

M. Pierre Maudet, conseiller administratif. J'avais prévu de répondre à cette question tout à l'heure, mais je ne l'ai pas fait. S'agissant des postes vacants, deux choses sont à dire. Lors du vote du budget 2012, sous l'empire duquel nous vivons, j'avais revendiqué vingt postes d'agents de police municipale. Sur ces vingt postes, j'en disposais de dix, à la faveur de transformations que je vous faisais valider. Cinq m'ont été généreusement donnés par mon collègue Sami Kanaan, ou plutôt le Conseil administratif a repris les cinq agents de sécurité préventive. En réalité, il n'y avait donc que cinq nouveaux postes à créer. Sur ces vingt postes toujours, cinq seulement – car on était encore dans l'ancien type de recrutement – ont été pourvus pour l'école de formation qui a démarré le 1^{er} avril 2012.

Donc, en réalité, au 31 décembre 2011, il y avait non pas 12,5, mais 15 postes vacants pour la police municipale et 34 en tout pour mon département, qui compte 1200 collaborateurs. 34 postes vacants sur 1200, c'est moins de 3%. Sur ces 34 postes vacants, il y en avait quinze pour la police municipale, c'est-à-dire dix de pas assez, puisque, le recrutement intervenant en cours d'année, on s'est rendu compte qu'on pourrait aller jusqu'à 25 candidats, soit l'équivalent d'une classe. C'est la raison pour laquelle je vous demande aujourd'hui dix postes de plus.

Mesdames et Messieurs, vous me demandez pourquoi je ne prends pas ces dix postes sur les 19 postes qui restent vacants dans le département. Eh bien, c'est parce que vous vous offusqueriez si, en cours d'année, je transformais des postes de cantonniers de la voirie en postes d'agents de la police municipale. Ce serait détourner les intentions politiques que vous votez au moment du budget, la politique publique que vous validez chaque année en décembre.

C'est au moment du budget que vous avez le loisir de transformer des postes vacants, de créer des postes, d'assigner à telle mission davantage de forces, de changer les équilibres. En revanche, c'est difficile à faire en cours d'année et le Conseil administratif ne pourrait pas se le permettre, sous peine d'être sanctionné par le Service de surveillance des communes pour avoir changé l'affectation des sommes que vous votez.

Si je devais prendre aujourd'hui dix postes vacants à la Voirie – Ville propre – mais je n'en ai pas dix – pour les affecter à la police municipale, je tordrais le budget que vous avez voté. C'est la raison pour laquelle j'ai fait cette proposition, en vous demandant, de manière extrêmement transparente, dix postes pour les affecter à la police municipale, dix postes que votez et validez en termes de politique publique.

J'espère vous avoir rassurés et convaincus. Vous aurez évidemment tout loisir, dès le mois de septembre, quand vous serez saisis du budget, de faire un arrêt sur image s'agissant des postes vacants. Si le Conseil administratif décide de continuer sur ce rythme d'engagement à la police municipale, vous pourrez vous inter-

Proposition: création de dix postes d'APM pour l'école de formation

roger sur les postes qu'il faudrait éventuellement retrancher, dans mon département ou dans les autres.

Deuxième débat

Mise aux voix article par article et dans son ensemble, la délibération est acceptée sans opposition (56 oui et 5 abstentions).

Elle est ainsi conçue:

DÉLIBÉRATION

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'attente de la population à l'égard de la politique menée dans le domaine de la sécurité par l'Etat, la Ville de Genève et les communes;

vu l'insuffisance des effectifs d'agents et agentes de police municipale pour remplir leurs missions et développer la police de proximité;

vu la demande des communes d'augmenter les effectifs formés par l'école de formation de la Ville de Genève;

vu la possibilité d'élargir à 50 aspirants et aspirantes, dont 25 pour la Ville de Genève, l'école de formation du 1^{er} novembre 2012;

vu l'intérêt de doter ainsi l'ensemble des corps de police municipale du canton de 50 agents et agentes supplémentaires au 1^{er} mai 2013;

vu l'article 30, alinéa 1, lettre d), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

décide:

Article premier. – Il est créé 10 postes d'agents et agentes de police municipale pour l'école de formation du 1^{er} novembre 2012. Les frais d'équipement personnels, de matériel et de formation des titulaires de ces postes seront pris en dépassement des rubriques budgétaires concernées. La charge supplémentaire globale s'élève à 370 000 francs pour 2012.

Art. 2. – La charge prévue à l'article premier sera couverte par des économies équivalentes de charges ou par de nouveaux produits dans le budget de fonctionnement 2012 de la Ville de Genève.

Art. 3. – La charge prévue à l'article premier sera imputée aux comptes budgétaires 2012 sur les chapitres 30 et 31 du centre de coût 40070001 «Service de la sécurité et de l'espace publics».

Un troisième débat n'étant pas réclamé, la délibération devient définitive.

6. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

7. Interpellations.

Néant.

8. Questions écrites.

Néant.

Le président. Mesdames et Messieurs, nous vous souhaitons un très bon repas. Nous reprendrons à 20 h 40... (*Remarque.*) Monsieur Sormanni, nous respectons une heure et demie de pause pour une bonne digestion, ce qui permet de reprendre nos débats dans de bonnes conditions!

Séance levée à 19 h 10.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	138
2. Communications du bureau du Conseil municipal	138
3. Pétitions.	138
4. Questions orales	138
5. Rapport oral de la commission de la sécurité, du domaine public, de l'information et de la communication chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 25 avril 2012 en vue de la création de 10 postes d'agents et d'agentes de police municipale (APM) pour l'école de formation du 1 ^{er} novembre 2012 (PR-962 A).	161
6. Propositions des conseillers municipaux	176
7. Interpellations	176
8. Questions écrites	176

La mémorialiste:
Marguerite Conus